

FICHE DE POSTE

Médecin

Page 1/4

Informations Générales

- Établissement :** Centre Hospitalier Charles Perrens (Bordeaux)
- Intitulé de l'offre :** Poste PH Psychiatrie de la personne âgée avec 50% en équipe mobile
- Date de prise de fonction :** Poste actuellement disponible
- Responsable hiérarchique :** Chef du Pôle UNIVA du CH Charles Perrens et responsable de la filière de soins de recours et de liaison, Professeur Marie Tournier
- Professionnels médicaux de la structure :** Dr Laurent Glénisson, Praticien hospitalier
- Lieux de travail :** Centre Hospitalier Charles Perrens (Bordeaux)
- Candidature à adresser à :** recrutementmedical@ch-perrens.fr
ou
Direction des Affaires Médicales
Centre Hospitalier Charles Perrens
Direction des Affaires Médicales
121 rue de la Béchade - CS 81285 - 33076 BORDEAUX Cedex
et
Chef de pôle, Pr Marie Tournier, mtournier@ch-perrens.fr

Présentation de l'établissement

I - CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS :

Le Centre Hospitalier Charles Perrens est un établissement public de santé mentale situé à Bordeaux. En plus des missions de diagnostic, de soins, de prévention et de postcure des maladies psychiatriques, l'établissement assure des activités d'enseignement et de recherche en collaboration avec l'Université de Bordeaux et le CHU de Bordeaux avec lesquels il forme l'un des plus importants pôles hospitalo-universitaires de France.

Sa zone d'attraction s'étend sur la ville de Bordeaux, les communes de Bordeaux Métropole situées sur la rive gauche de la Garonne, et l'Ouest du département, de Lesparre à Arcachon. Il rayonne par ailleurs sur toute la région Nouvelle - Aquitaine pour certaines activités dont il est le référent.

L'établissement est un acteur économique majeur de la métropole et de la région : 1 700 agents (ETP), un budget d'environ 110 millions d'euros, une file active d'environ 25 000 patients en croissance constante, et une capacité de 506 lits et 304 places ainsi que 60 lits et places pour la Maison d'Accueil Spécialisée.

II - LE POLE UNIVA EST CONSTITUE DE 4 FILIERES :

- *Filière Universitaire de soins de recours et de liaison (Pr Tournier) :*
 - la Structure hospitalo-Universitaire de soins psychiatriques aigus Ambulatoires pour les troubles Bipolaires (SUAB) est un hôpital de jour à vocation régionale, spécialisé dans l'évaluation diagnostique et thérapeutique des patients présentant des troubles bipolaires;
 - l'unité d'électroconvulsivothérapie (ECT) est une unité intersectorielle pour tous les patients du CH Perrens ;
 - la psychiatrie de liaison prend en charge les patients hospitalisés sur les 3 sites du CHU, les hôpitaux Pellegrin, St André et Haut Lévêque ;
 - la structure hospitalo-universitaire de psychiatrie de la personne âgée (SU2P) est actuellement en restructuration avec le développement de soins complémentaires : 20 lits d'hospitalisation à temps complet (10 ouverts actuellement), équipe mobile en cours de constitution pour des évaluations et des prises en charge d'états psychiatriques aigus pour des patients âgés vivant au domicile ou en EHPAD et perspective d'ouverture d'un hôpital de jour de 10 places.
- *Filière d'hospitalisation sectorielle (Dr Vannucci) :* Les 3 unités d'admission sectorielles (Carreire 2, Carreire 4, Carreire 6) ont pour mission d'assurer les soins d'une population de 180 000 habitants, correspondant aux secteurs de Bordeaux Caudéran et des communes de Blanquefort, Bruges, Bouscat, Eysines, le Haillan, Parempuyre, St Aubin du Médoc, St Médard en Jalles, et le Taillan. Ces unités accueillent en priorité les patients résidant sur ces communes, quelle que soit leur pathologie. Les patients sont en hospitalisation libre ou sous contrainte (ASPDT, ASPDRE).
- *Filière ambulatoire sectorielle (Dr Le Besq) :* Les soins ambulatoires pour la population sectorielle sont assurés dans le cadre d'un hôpital de jour, de trois centres médico-psychologiques et d'une unité d'hospitalisation à domicile en cours de constitution (HAD).
- *Filière Rétablissement en Psychiatrie Intersectorielle (Pr Tournier) :* Les unités de moyen et long séjour hospitalier (UNIR 1, UNIR 2, UNIR 3), l'équipe mobile (ETAAP), l'équipe d'Evaluation et Soins Spécifiques Orientés Rétablissement (ESSOR) et l'Unité Transversale pour l'éducation du Patient (UTEP) sont destinées à tous les patients du CH Perrens.

III - LA STRUCTURE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE AGEE (SU2P)

En 2018, en Gironde, 24,9 % des personnes avaient plus de 60 ans et 8,9 % plus de 74 ans. Cette tranche de la population concentre une part très importante de la morbidité non psychiatrique mais aussi psychiatrique. L'évolution démographique en France et l'avancée des connaissances ont fait évoluer la conception des soins psychiatriques aux personnes âgées, aboutissant en 2017 à la création d'une spécialisation en psychiatrie de la personne âgée. Les particularités des troubles psychiatriques des personnes âgées justifient une organisation et une filière de prise en charge spécifiques pour qu'une prise en charge spécifique et cohérente soit développée dans tous les territoires. L'approche médicale des pathologies psychiatriques des sujets âgés doit en effet prendre en compte les difficultés d'adaptation que rencontre l'individu confronté au vieillissement et à l'approche de la mort, les comorbidités entre troubles psychiatriques, troubles neurocognitifs et troubles non psychiatriques, ainsi que les particularités cliniques et thérapeutiques des pathologies psychiatriques à cet âge.

Le Centre hospitalier Charles Perrens et son pôle universitaire UNIVA présentent un projet de psychiatrie de la personne âgée qui s'inscrit dans une logique de filière spécifique et de réseau pour améliorer et fluidifier les parcours de soins et accroître la rapidité des réponses. Ce projet propose un panel de solutions complémentaires pour une prise en charge graduée, aussi adaptée que possible aux situations rencontrées, avec comme préoccupation la limitation du nombre et de la durée des hospitalisations à temps complet :

- Des places d'hospitalisation complète pour les situations qui le nécessitent. L'unité est destinée à la prise en charge de courte durée de pathologies psychiatriques non démentielles pour des patients de plus de 65 ans en soins libres ou en soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT) ne présentant pas de trouble du comportement majeur ni de trouble médical non psychiatrique décompensé. La prise en charge des symptômes neuropsychiatriques liés aux pathologies neurodégénératives nécessite des structures et des moyens spécifiques qui ne seront pas offertes par cette unité. A priori elle ne concerne pas non plus les patients présentant une pathologie psychiatrique chronique ancienne, déjà prise en charge en secteur, en dehors de cas particuliers.
- Des alternatives aux hospitalisations complètes permettant des soins intensifs ambulatoires :
 - sous la forme de suivis à domicile par une équipe mobile pour des patients vivant chez eux ou en EHPAD et présentant des troubles psychiatriques. L'équipe mobile est destinée à la prise en charge de courte durée de pathologies psychiatriques pour des patients de plus de 65 ans ne présentant pas de trouble du comportement, ni de trouble médical non psychiatrique décompensé, ni de symptômes neuropsychiatriques liés aux pathologies neurodégénératives au premier plan. Son développement est prévu pour novembre 2023.
 - sous la forme d'hospitalisations de jour à un rythme individualisé (projet différé et dépendant d'un projet immobilier)
- Des consultations spécialisées pour des situations complexes en présentiel ou en télé-médecine

Missions et activités du poste

Missions générales du poste :

Le poste à temps partiel s'exerce en totalité au sein de l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée.

Activités principales :

- Encadrement et supervision des internes et des étudiants en médecine en stage dans la structure
- Evaluation clinique et thérapeutique des patients examinés à leur domicile et élaboration d'un projet de soins individualisé
- Animation de l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée
- Développement de projets de recherche

FICHE DE POSTE

Médecin

Page 4/4

Qualification et compétences requises

Diplôme et/ou qualification :

- Docteur en médecine
- DES de psychiatrie

Compétences :

- Eventuellement, expérience et formation en psychiatrie de la personne âgée. Une formation pourra être envisagée après la prise de poste.

Relations

Relations internes :

- Unités d'admission et service des urgences et d'orientation du Centre Hospitalier Charles Perrens
- Equipes mobiles du Centre hospitalier Charles Perrens
- Direction des affaires médicales

Relations externes :

La prise en charge des troubles psychiatriques des sujets âgés nécessite aussi une bonne collaboration avec les professionnels d'autres spécialités médicales qui interviennent dans ce champ (gériatres, neurologues) mais aussi des professionnels d'autres secteurs : travailleurs sociaux, services de soins à domicile etc.

- Professionnels de santé et sociaux prenant en charge les patients
- EHPAD de la métropole de Bordeaux
- Service de gériatrie des hôpitaux généraux
- Equipes mobiles en charge des personnes âgées dans la métropole de Bordeaux